



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du lundi 9 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi neuf décembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Patricia BLYAU Christelle CAÏEZ et Sylvie GUESDON
MM. Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK Arnaud DESTALMINIL,
Frédéric DEHURTEVENT, Éric LEFÈVRE, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absentes excusées :

Mmes Julie GRISPOIRE et Audrey MEYER

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

Finances locales : concours du receveur municipal – attribution d'indemnité

Il est demandé au Conseil municipal de prendre une délibération pour autoriser le Trésorier à assurer la gestion comptable de la Commune.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 septembre 1983.
- décide d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100% par an.
- dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à :
 - Madame Lise BOONE du 1^{er} avril au 31 août 2019,
 - Madame Brigitte MAGUERO BELDAME à compter du 1^{er} septembre 2019.
- accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Église Saint-Pierre – Sinistre 2019 : Travaux de remise en état

Monsieur Le Maire présente au Conseil une estimation chiffrée des travaux sur l'église Saint-Pierre au niveau de la toiture et de certains vitraux.

S'agissant d'un bien classé, il convient de consulter le service des bâtiments de France pour la réalisation des travaux. Par ailleurs, la Commune peut demander une subvention à hauteur de 40 % du montant total HT des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil le chiffrage :

DÉPENSES :	HT	TTC
SAS COUVERTURE :	18 547,50 €	22 257,00 €
VITRAUX D'ART :	3 380,78 €	4 056,94 €
VITRAUX D'ART :	1 946,09 €	2 335,31 €
TOTAL :	23 874,37 €	28 649,25 €

RECETTES :		
Subvention État	40% du montant HT	9 549,75 €
Fonds propres		19 099,25 €

M. VALEX propose de consulter l'association « D'ARTAGNAN ».

Vu le plan de financement et au regard du programme de travaux, le Conseil à l'unanimité :

- valide le programme de travaux à l'église Saint-Pierre,
- approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour demander une aide auprès des services des bâtiments de France.

Cimetière –reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières de Lamotte et de Warfusée

Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire de la Commune expose :

La Commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans les cimetières communaux de Warfusée et de Lamotte conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

- **vu** les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 12 avril 2016 et 15 octobre 2019,
- **vu** la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,
- **considérant** que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,
- **considérant** que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,
- **vu** la possibilité pour la Commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Le Conseil ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de M. Le Maire, décide :

- **Article premier** : de prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon aux cimetières de Lamotte et de Warfusée figurant sur les listes annexées,
- **Article deux** : d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.
- **Article trois** : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.
- **Article quatre** : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la Commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.
- **Article cinq** : La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture de la Somme.
- **Article six** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que pour boucler définitivement cette procédure, la Commune devra procéder au relevage des tombes. Un devis estimatif pour 8 tombes est présenté au Conseil.

Le Conseil décide de consulter une autre entreprise et, vu le coût, propose de procéder progressivement à cette opération.

École

État d'avancement projet de création d'un pôle dynamique et fonctionnel autour des écoles :

Monsieur Le Maire fait un état d'avancement sur le projet de création d'un pôle unique et fonctionnel autour de l'école

- Phase 1 - Création d'une école par la transformation d'un hangar en école : les réunions de chantier sont en cours afin de préparer le chantier. Les ordres de services aux entreprises ont été notifiés et les travaux devraient commencer début janvier. Le calendrier pour cette étape présente une fin de chantier d'ici juin 2020,
- Phase 2 – Réhabilitation du gymnase « le Santerre » : les ordres de service ont été également envoyés aux entreprises et les réunions de chantier vont démarrer.
- Phase 3 – Création d'un restaurant scolaire : Le permis de construire est en cours d'instruction par les services de la Cdc du Val de Somme et par les services de la Préfecture concernant l'accessibilité. Les services des bâtiments de France et du SDIS viennent de nous adresser un retour positif quant à ce projet. Dès le retour de Mme RIACHI, architecte en charge, le marché public pourra être lancé courant décembre.

Monsieur le Maire souhaite faire un point concernant le fonctionnement général de l'école : le Conseil s'accorde à dire que l'école et les services de cantine et de garderie tournent plutôt bien.

Les retours des parents sont plutôt positifs. Afin de faire un premier bilan depuis la rentrée, la commission des écoles propose de se réunir le 7 janvier 2020. Par ailleurs, il est proposé de faire un point avec les parents par le biais d'une réunion publique le 17 janvier 2020. Une information sera faite aux parents en ce sens.

École – Étude de sol :

Monsieur le Maire présente au Conseil un chiffrage concernant la réalisation d'une étude de sol pour cette opération :

	HT	TTC
SOCIETE GINGER CEBTP :	2 580,00 €	3 096,00 €
GROUPE FONDASOL :	4 700,00 €	5 640,00 €

Le Conseil à l'unanimité valide la proposition de la société GINGER d'un montant total de 2 580 € HT et autorise monsieur le Maire à signer les documents s'y rattachant

École – Région PRADET :

Suite à un entretien avec les services de la région, la Commune peut faire une demande de subvention au titre de la PRADET.

L'aide peut se monter jusqu'à 50 % du montant HT. Le Conseil donne autorisation à Monsieur le Maire pour faire la demande de subvention.

Vu le retour des entreprises, vu les retours des différentes administrations concernant les subventions, le chiffrage global du projet a évolué. Un point global sera fait dès le retour de l'ensemble des entités.

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation du gymnase le Santerre qui sera organisé comme suit :

	HT	TTC
HONORAIRES.....	8 975,40 €	10 770,48 €
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE.....	1 490,00 €	1 788,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE	6 050,00 €	7 260,00 €
VRD	12 984,00 €	15 580,80 €
GROS ŒUVRE	9 931,00 €	11 917,20 €
RAVALEMENT	25 998,26 €	31 197,91 €
COUVERTURE	92 774,00 €	111 328,80 €
MENUISERIES EXTÉRIEURES.....	12 080,00 €	14 496,00 €
Le montant de l'opération est réparti comme suit :	170 282,66 €	204 339,19 €

Après débats, le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à la majorité :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

DÉPENSES :	HT	TTC
HONORAIRES.....	8 975,40 €	10 770,48 €
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE.....	1 490,00 €	1 788,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE	6 050,00 €	7 260,00 €
VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS.....	12 984,00 €	15 580,80 €
GROS ŒUVRE	9 931,00 €	11 917,20 €
RAVALEMENT	25 998,26 €	31 197,91 €
COUVERTURE	92 774,00 €	111 328,80 €
MENUISERIES EXTÉRIEURES	12 080,00 €	14 496,00 €
Le montant de l'opération est réparti comme suit :	170 282,66 €	204 339,19 €
RECETTES :		
	MONTANT SUVB	SUBV ATTENDUE
ÉTAT DETR	170 282,66 €	68 113,06 €
Total subvention :		68 113,06 €
FCTVA (16,404%) :.....		33 519,80 €
RESTE À CHARGE :		102 706,33 €

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un restaurant scolaire qui sera organisé comme suit :

DÉPENSES		
	HT	TTC
VRD	70 191,50 €	84 229,80 €
DÉMOLITION DÉSAMANTAGE	41 500,00 €	49 800,00 €
GROS ŒUVRE	168802,25	202 562,70 €
ITE RAVALEMENT	24900,28	29 880,34 €
CHARPENTE	54100	64 920,00 €
COUVERTURE	57865,5	69 438,60 €
MENUISERIES EXTÉRIEURES	23292	27 950,40 €

MENUISERIES INTÉRIEURES	25 425,00 €	30 510,00 €
SERRURERIE	6 804,00 €	8 164,80 €
CARRELAGE	55804,02	66 964,82 €
PLATERIE	41700,61	50 040,73 €
PEINTURES	12 003,54 €	14 404,25 €
ÉLECTRICITÉ	72 085,00 €	86 502,00 €
PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC	166 490,00 €	199 788,00 €
CUISINE	37 782,00 €	45 338,40 €
SOUS-TOTAL :	858 745,70 €	1 030 494,84 €
HONORAIRES MAÎTRISE D'ŒUVRE	77 029,49 €	92 435,39 €
HONORAIRES BUREAUX DE CONTRÔLE	3 320,00 €	3 984,00 €
HONORAIRES SPS	2 240,00 €	2 688,00 €
ÉTUDE DE SOL	2 580,00 €	3 096,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE		
SOUS-TOTAL :	85 169,49 €	102 203,39 €

TOTAL PHASE 3 CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	943 915,19 €	1 132 698,23 €
--	---------------------	-----------------------

Après débats, le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

DÉPENSES

	HT	TTC
VRD	70 191,50 €	84 229,80 €
DÉMOLITION DÉSAMIANTAGE	41 500,00 €	49 800,00 €
GROS ŒUVRE	168802,25	202 562,70 €
ITE RAVALEMENT	24900,28	29 880,34 €
CHARPENTE	54100	64 920,00 €
COUVERTURE	57865,5	69 438,60 €
MENUISERIES EXTÉRIEURES	23292	27 950,40 €
MENUISERIES INTÉRIEURES	25 425,00 €	30 510,00 €
SERRURERIE	6 804,00 €	8 164,80 €
CARRELAGE	55804,02	66 964,82 €
PLÂTRERIE	41700,61	50 040,73 €
PEINTURES	12 003,54 €	14 404,25 €
ÉLECTRICITÉ	72 085,00 €	86 502,00 €
PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC	166 490,00 €	199 788,00 €
CUISINE	37 782,00 €	45 338,40 €
SOUS-TOTAL :	858 745,70 €	1 030 494,84 €
HONORAIRES MAÎTRISE D'ŒUVRE	77 029,49 €	92 435,39 €
HONORAIRES BUREAUX DE CONTRÔLE	3 320,00 €	3 984,00 €
HONORAIRES SPS	2 240,00 €	2 688,00 €
ÉTUDE DE SOL	2 580,00 €	3 096,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE		
SOUS-TOTAL :	85 169,49 €	102 203,39 €

TOTAL PHASE 3 CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	943 915,19 €	1 132 698,23 €
--	---------------------	-----------------------

RECETTES

MONTANT SUBV	SUB ATTENDUE
--------------	--------------

ÉTAT	DETR	800 000,00 €	320 000,00 €
TOTAL	SUBVENTIONS		320 000,00 €
		FCTVA (16,404 %)	185 807,82 €
		Reste à charge :	626 890,41 €

PLUi – Enquête publique

Dans le cadre de l'ouverture de l'enquête publique concernant le PLUi du Val de Somme, monsieur le Maire propose de préparer un document faisant état des remarques du Conseil quant à ce projet. Vu les remarques déjà faites par le Conseil concernant ce projet, celui-ci décide de ne pas reconduire ses observations lors de l'enquête. Le Conseil déplore que les remarques initialement faites n'aient pas été prise en compte dans l'élaboration du PADD.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de cette enquête et invite les citoyens et les professionnels à faire les remarques nécessaires. Il informe qu'il renouvelle la remarque concernant la parcelle à préserver pour l'aménagement d'une potentielle station d'épuration.

Urbanisme – déclassement d'une section RD 122

Monsieur le Maire expose la situation concernant la section de la D122.

Il rappelle que le syndicat d'eau a l'intention d'effectuer des travaux sur cette portion de route en 2020. Il serait donc bien que le déclassement soit réalisé en amont. Ainsi la Commune pourrait accompagner les travaux du SIEP par des travaux au niveau du fil d'eau et des trottoirs.

Dès réception du courrier des services du département relatif à la demande déclassement de cette section, le Conseil pourra prendre une délibération.

Monsieur le Maire précise que le déclassement se fera moyennant une soulte.

Fermage – modification de bail

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Odile HOURDÉ a fait une demande de non-renouvellement du bail concernant la parcelle ZL 0026 « Hauts Royarts du Bois de l'Abbaye » d'une surface de 63 a 90 ca et cela à compter du 1^{er} octobre 2018.

L'exploitation de cette parcelle a été reprise par M. Éric LEFÈVRE depuis le 1^{er} octobre 2018. Il convient de régulariser cette opération par la mise en œuvre d'un bail.

Le Conseil à l'unanimité :

- autorise l'exploitation de la parcelle n°ZL 0026 « Hauts Royarts du Bois de l'Abbaye » d'une surface de 63 a 90 ca par M. Éric LEFÈVRE à compter du 1^{er} octobre 2018,
- donne pouvoir au maire pour la signature.

Finances – sinistre accident de la circulation juin 2019 : indemnisation

Suite à l'accident de circulation en juin dernier ayant endommagé le poteau du feu pour piétons, et à la lecture du rapport, l'indemnisation a été fixée comme suit :

- Remplacement du potelet pour piétons : 1 200,00 € TTC
- Indemnisation : 1 200,00 €
- Franchise à déduire : - 100,00 €
- Soit une indemnisation : 1 100,00 €

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition et donne pouvoir au maire pour la signature des documents relatifs à cette opération.

Questions diverses

- ✓ Colis des aînés 2019 : Les colis seront distribués le samedi 14 décembre 2019 dans la matinée. Monsieur le Maire présente les cartes réalisées par les enfants des écoles. Le Conseil salue leur travail et celui des enseignants.
- ✓ Restaurant scolaire – Intoxication alimentaire : Suite à l'épisode de suspicion de toxi-infection alimentaire en novembre dernier, un premier retour du prestataire nous informe que, d'après les analyses des services compétents, l'enquête semble conclure à un phénomène de gastro-entérite carabinée. Le service de veille sanitaire (ARS) en liaison avec les services de la DDPP, nous fera parvenir prochainement un retour écrit. Une information sera faite en conséquence.
- ✓ Mise à disposition de la salle aux associations de la Commune : Monsieur le Maire rappelle que les salles sont mises à disposition des associations de la Commune dans le cadre de manifestation à titre gratuit une fois par an. Suite à la réunion des associations concernant le planning de la salle « Le Santerre » pour l'année 2020 et au regard des observations faites par les associations lamottaises, il est proposé de mettre en place une convention spéciale avec elles.

La séance est close à 22 h 15